En Belgique, le Mouvement réformateur veut une loi pour interdire le voile dans le service public : « Quand vous travaillez pour l’État, vous devez accepter d’être neutre »

26/05/2021 à 20h49



Le président du MR était l’invité de la matinale sur Bel RTL. Pour Georges-Louis Bouchez, la STIB doit aller en appel de sa

condamnation par le tribunal du travail de Bruxelles (discrimination fondée sur les convictions religieuses et sur le genre). L'histoire en deux mots: selon la Ligue des Droits Humains, une plaignante, de confession musulmane, portant le foulard et à la recherche d'un emploi, avait fait appel à des agences d'intérim et postulé à la STIB en décembre 2015 et janvier 2016. Par deux fois, les agences de recrutement lui ont fait savoir que la STIB appliquait une politique de neutralité qui n'autorise aucun signe convictionnel et qu'elle devrait s'y conformer en retirant son foulard. Le tribunal de Bruxelles estime que c'est contraire à la loi et condamne la société de transport bruxellois.

Georges-Louis Bouchez estime donc que la Stib doit aller en appel de cette décision, et va plus loin. *"Nous allons déposer des propositions de décrets, d'ordonnances et de lois parce qu'il faut quitter cette hypocrisie. On ne peut pas dire tout le temps que notre Etat est neutre, et ne pas assumer ces conséquences. Il faut demander la neutralité aux agents de l'Etat"*, a expliqué Georges-Louis Bouchez.

Il rappelle que "*pour les Libéraux, la liberté de conviction est absolue. Les gens peuvent porter les signes qu'ils souhaitent, de pratiquer la religion qu'ils souhaitent. Mais quand on est un agent de l'Etat, on doit se conformer à la neutralité. Donc on a le choix: si évoquer sa conviction religieuse ou politique est plus important que le reste, vous ne pouvez pas être un agent de l'Etat*".

[…]

RTF

En Lien :

> *La société des transports intercommunaux de Bruxelles condamnée pour sa politique d'emploi discriminatoire à l'égard des femmes portant un foulard — https://t.co/9cB1KzbBeS pic.twitter.com/YxC8TLgLJ7*
>
> *— Fdesouche.com est une revue de presse (@F_Desouche) May 5, 2021*